

# CHRONIQUE

## de la Semaine

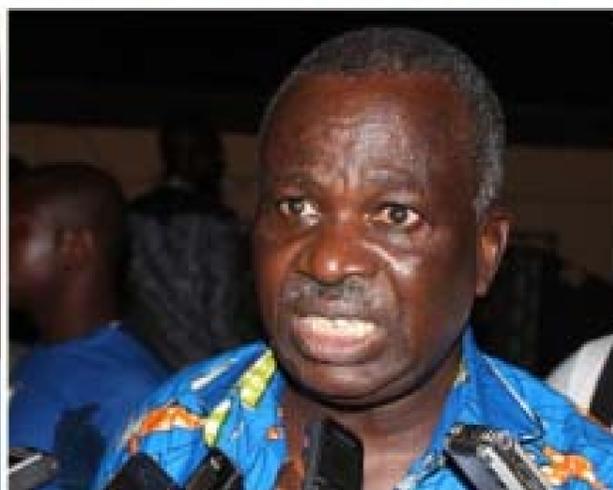
Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité  
[www.chroniquedelasemaine.com](http://www.chroniquedelasemaine.com)

Éducation / Malgré les preuves du réalisme du gouvernement, les enseignants toujours impatients :

## Et si les autres fonctionnaires d'État en faisaient autant ?



Prof Dodzi Kokoroko, ministre des Enseignements primaire, secondaire



Houssimé Sénon, SG de la FESEN

Attaque terroriste à Kpendjal :  
**L'armée togolaise a fait encore parler de sa vigilance**



Le Millenium Challenge Corporation 2022 :



**Le Togo a validé plus de 15 indicateurs sur 20**

Accès universel des populations aux soins de santé :

**Bonnes nouvelles aux élus locaux du Togo**



### FAITS DIVERS

**UNE TENTATIVE DE VIOL QUI A MAL TOURNÉ POUR L'AGRESSEUR**

**AIMES-AFRIQUE au secours des malades du goitre à Lomé**



Arrestation du sieur Jean-Paul Oumolou:

**Désavouée par ses propres militants et en panne de mobilisation, la DMK déverse sa bile sur l'ANC**



Jean-Paul Omolou

Fulbert Attiso

Promotion de la femme dans le secteur de la communication :

# Les femmes des médias doivent travailler dur pour mériter les postes de responsabilité

« La promotion de la femme dans le secteur de la communication : l'existant et les perspectives » c'est autour de ce thème que la cellule genre du ministère de la Communication et des Médias a réuni, du 4 au 5 novembre dernier à la mairie d'Ogou1 à Atakpamé, une quarantaine de professionnelles des médias publics et privés venus de toutes les régions du Togo pour échanger.

L'objectif de cette rencontre est de réfléchir sur la situation de la femme des médias, en vue de trouver le meilleur moyen de l'aider à développer son leadership pour occuper la place qui lui revient dans son milieu professionnel. Il était question également de réfléchir sur les problèmes des femmes, de vulgariser les meilleurs outils de protection de la femme contre les abus et les violences de toute sorte dans son milieu de travail. Il s'agissait aussi de définir des approches de solution pour une meilleure prise en compte de l'aspect genre dans la politique publique du ministère et de détermi-

ner une stratégie de travail pour la cellule.

Durant deux jours, les participants ont échangé autour de plusieurs sous-thèmes.

Pour mettre en place des mécanismes pour éradiquer les cas d'abus", était présenté ensuite "l'historique de l'autonomisation de la femme depuis l'origine en 1758 jusqu'en 2000, parcours jalonné de succès, mais aussi d'obstacles. Les participants ont reconnu à travers cette historique la raison d'être de la cellule genre du ministère de la Communication et des Médias. Elle a pour mission de veiller à la prise en compte de l'approche genre dans l'éla-



Table d'honneur à l'ouverture

boration et la mise en œuvre des politiques sectorielles du département.

En plénière, le constat fait est que, quant à eux, la difficulté d'accès des femmes de la Communication aux pos-

tes de décision, les sources de mésentente et de conflit entre elles, la négligence de la situation particulière de la femme sur les lieux de travail, notamment en matière de programmation et des infrastruc-

tures, ainsi que le phénomène de harcèlement sexuel.

Plusieurs recommandations ont été faites à l'issue des échanges, notamment l'installation d'un numéro vert pour faciliter les dénonciations de cas d'abus ; la mise en application la loi qui punit le harcèlement sexuel, les programmer en tenant compte de leurs compétences ; de créer des garderies pour les enfants des femmes des médias ; renforcer les compétences techniques et managériales des femmes ; appliquer les textes de lutte contre la discrimination.

En retour les femmes des médias doivent travailler dur pour mériter les postes de responsabilité, faire preuve de rigueur envers elles-mêmes et s'auto former.

Carole AGHEY

## Un camp des jeunes de la sous-région sur la cohésion sociale et la désinformation à Lomé

« La cohésion sociale à l'heure de la désinformation », c'est ce thème qui a accueilli du 8 au 11 novembre dernier le TechCamp de Lomé. C'est un évènement du Département d'État, de l'Ambassade des Etats-Unis au Togo et de ses partenaires.



Il a pour but de renforcer les capacités des journalistes indépendants et des jeunes leaders communautaires. L'évènement va permettre de faire en sorte que l'Afrique de l'Ouest francophone reste « Libre et Ouverte » en inculquant une plus grande culture des médias dans la région et en évitant les « Fake News » souvent considérés comme moteurs de l'extrémisme violent.

TechCamp Lomé se veut aussi un cadre propice d'échanges et de formation pour des reporters indépendants qui appuient le travail des médias professionnels

afin d'aider à créer un paysage médiatique qui plaide en faveur d'une gouvernance transparente, ouverte et inclusive.

Ce camp pratique, hautement collaboratif, composé de sessions de brainstorming et de discussions avec des experts du digital et des journalistes de premier plan, qui débouche sur des solutions innovantes aux défis réels auxquels ils sont confrontés dans leur travail, a regroupé des participants venus du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Togo.

A. Ampibaba

Jusqu'ici le seul pays exempt des attaques djihadistes fréquentes dans la sous région ouest africaine, grâce à la politique de paix et de stabilité prônée par le chef de l'État Faure Gnassingbé mais aussi de la vigilance et le bravoure des forces armées togolaises, le Togo vient d'être visité par certains terroristes.

Dans la nuit du mardi 9 novembre 2021, un poste des forces de défense et de sécurité dans le Nord-Togo a été attaqué par des terroristes. L'attaque est confirmée par le ministre togolais de la sécurité et de la protection civile, Général Damehame Yark. Et comme on pouvait s'y attendre, la réaction énergique et prompt des militaires togolais ne s'est pas fait attendre.

L'attaque s'est perpétrée dans le Kpendjal, précisément dans la localité de Sanloaga dans la nuit du 09 au 10 Novembre 2021 aux environs de 22:45. Heureusement les soldats togolais veillaient au grain. Ils ont réussi à repousser les assaillants venus de l'autre côté de la frontière avec le Burkina-Faso.

Le ministre togolais de la sécurité et de la sécurité confirme les faits. Le Général Damehame Yark a assuré que les éléments des forces de défense ont réagi promptement. Il n'y a eu aucune perte en vie humaine du côté du Togo.



« Affirmatif ! Un de nos postes a été attaqué dans le Kpendjal par des bandits à la frontière avec le Burkina-Faso. Nous n'avons pas le bilan pour le moment. Mais nous avons vu des traces de sang dans le repli de ces bandits-là », a déclaré le Général Yark à Togobreakingnews.info.

Toutefois, le ministre indique qu'un renfort est envoyé dans la région depuis mercredi matin pour renforcer les positions.

« Un renfort est envoyé dans la région. Nous avons renforcé les contrôles et les éléments sont sur le qui-vive. Nous n'allons pas laisser faire », a pesté le Général.

Damehame Yark qu'affirme que sur la frontière avec le Burkina-Faso, le Togo soit pratiquement seul face à la menace. « De l'autre côté, il n'y a plus de répondant... Le terrain est vide. Nous avons du boulot », a-t-il appuyé. Le ministre togolais rassure qu'il n'y a pas de panique.

Rappelons que le Togo a déployé dans le grand Nord

depuis trois ans maintenant un contingent de force de défense et de sécurité dénommé opération Koundjoare qui contrôle les frontières avec le Burkina-Faso, le Bénin et le Ghana.

Essobiou A.

**CHRONIQUE**  
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest  
Récépissé n°0338/05/03/08  
28 BP : 23 Lomé - Togo  
Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97  
Société de Presse : CHRONIQUE DE LA SEMAINE SARL-U

Responsable

Julienne Pawimondom  
BELEI-ALIZIOU

Directeur de la Publication

Daniel E. ASSOTE  
Tél. 92 40 38 43

Rédactrice en Chef

Ampiaba AGHEY-LAWSON

Rédaction

Carole A., Daniel A., Kapo A.

Imprimerie SDR/Tirage : 2000 ex.

## Arrestation du sieur Jean-Paul Oumolou:

# Désavouée par ses propres militants et en panne de mobilisation, la DMK déverse sa bile sur l'ANC

**Interpellé depuis le jeudi 4 novembre 2021 par le Service central de renseignements et d'investigations criminelles (SCRIC), le jeune activiste de la diaspora, membres de la dynamique monseigneur Kpodzro (DMK) Jean-Paul Edoh Oumolou, peine à obtenir la sympathie et la mobilisation habituelles de la classe de l'opposition en général et de la DMK en particulier. Cette situation qui devrait amener les responsables de la DMK à reconnaître que bon nombre de leurs militants enfarinés ont finalement découvert le vrai visage du mouvement et lui ont tourné le dos, pour faire profil bas et repenser leur politique, le président autoproclamé Agbeyomé kodjo et ses acolytes ont plutôt tourné leur doigt accusateur contre le pauvre Jean-Pierre Fabre et son parti politique Alliance Nationale pour le Changement (ANC)**

Près d'une semaine après l'arrestation du porte-parole de la Communauté Togolaise en Suisse (CTS) et ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Suisse et près de l'Organisation des Nations Unies (ONU) du fameux gouvernement virtuel du président autoproclamé, on assiste pour une des rares fois, à un silence notoire non seulement de la part de la plupart des partis politiques de l'opposition mais aussi et surtout des organisations de la société civile. Cette indifférence étrange autour d'une arrestation d'un activiste de l'opposition notamment de Oumolou qui depuis quelques années, s'est engagé dans la diffamation et des

montages grotesque avec des accusations à tort et à travers sur les autorités du pays et surtout sur le président national de l'ANC, devrait être une leçon très importante pour la DMK. Malheureusement les dignitaires de la DMK qui devaient normalement saluer le silence de Jean Pierre Fabre face aux nombreuses accusations gratuites portées contre ce dernier sur les réseaux sociaux par Oumolou, se sont attaqués au contraire pour une énième fois à leur tour au patron du parti orange en le qualifiant d'hypocrite et de traître pour n'avoir pas appelé ses militants à descendre dans la rue en guise de réclamation de la libération «du donneur des leçons politiques».

Le grand hic dans cette



Les responsables de la DMK

affaire, c'est qu'au moment où certains leaders de la DMK accusent "Jean-Pi" pour son silence, d'autres membres fondateurs très influents du regroupement de Mgr Kpodzro dont Fulbert ATTISSO loin de se taire, se sont visiblement réjouis de l'acte responsable posé par les autorités du pays en arrêtant l'ex-président du Conseil des Etudiants de l'Université de Lomé (CEUL) de 2003 à 2005 en vacance à Lomé. Monsieur Fulbert ATTISSO, le directeur de campagne de l'élection présidentielle du 22 février 2020 du candidat de la DMK s'étonne et s'interroge sur ce qui a réellement

poussé Jean-Paul Oumolou à venir au Togo alors qu'il est membre du gouvernement d'Agbeyomé en exil. «Je veux qu'on m'explique comment on peut voir Oumolou circuler librement au sein de l'État régulier. (...) Tout le monde peut revenir au Togo sauf Oumolou, vu les invectives grotesques et les mensonges que ce type prend plaisir à publier sur la toile sur le gouvernement togolais et les responsables politiques de l'opposition y compris moi-même», a déclaré Fulbert ATTISSO de la DMK. Il s'est dit surpris de voir certains togolais demander sa libération immédiate sans chercher à

savoir d'abord les motifs réels de sa présence à Lomé.

Pour sa part, Fulbert ne compte pas le faire ni aujourd'hui ni demain. Car pour lui Oumolou est un faux. «Ceux qui crient et font du bruit, ne sont pas forcément ceux qui ont raison». A en croire Fulbert ATTISSO, «Ceux qui crient et font du bruit qu'ils sont ci ou ça en racontant des histoires sur les autres ne sont pas forcément ceux qui sont des vrais». «Parfois, ce sont ceux qu'ils diffament qui sont plutôt les vrais», a-t-il conclu.

L'on se demande si ce raisonnement objectif qui approuve l'acte démocratique et responsable du SCRIC vient d'une autorité fondatrice de la DMK et ami personnel de Monsieur Agbeyomé. Dans ces conditions, pourquoi alors couvrir les membres de l'ANC, d'injures et de diffamations à travers de médias ordinaires et les réseaux sociaux pour leur inaction sur l'arrestation de ce donneur de leçons ?

Nous y reviendrons.

Daniel A.

## Accès universel des populations aux soins de santé :

# Bonnes nouvelles aux élus locaux du Togo

**Le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires à Lomé, a abrité le 05 novembre dernier, la cérémonie de lancement de la couverture en assurance santé et en assurance individuelle accidents groupe au profit des maires et conseillers municipaux. Le lancement a été présidé par le ministre d'Etat, en charge de l'Administration territoriale, M. Payadowa Boukpepsi, en présence des premiers responsables des compagnies NSIA Assurances Togo et La Protectrice.**

Initié par le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, ce projet va permettre le déclenchement du processus de mise en œuvre effective de l'extension progressive de la couverture maladie à toute la population, en matière d'accès aux soins de santé primaires ou essentiels. Ceci, afin de garantir l'accès de toutes les couches sociales à des soins de santé de qualité, à travers un mécanisme de mutualisation des risques et de solidarité dans le financement.

Au centre de sa politique de développement, le gouvernement a placé la santé comme une priorité de cohésion sociale. Face aux multiples facteurs limitant

l'accès aux soins de santé essentiels que sont les coûts croissants des actes médicaux, la vulnérabilité de certaines couches sociales, l'offre insuffisante de soins de santé, il a entrepris, depuis plusieurs années, de nombreuses réformes et actions dans le secteur de la santé. Dans cette mesure, nous pouvons citer la création de l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM), la mise en place de School Assur, la prise en charge de la césarienne, etc.

Au cours de son intervention, le ministre d'Etat en charge de l'Administration territoriale, M. Payadowa Boukpepsi, a précisé qu'en novembre 2020, à l'occasion de l'Assemblée générale des



Le chef de l'Etat entouré du PM (g) et du ministre de l'Administration territoriale (d)

maires à Kara pour la création de la faïtière des communes du Togo, l'annonce a été faite de la décision du chef de l'Etat d'octroyer à tous les élus locaux une assurance maladie. «Aujourd'hui, moins d'un an après cette annonce et à l'issue de la procédure d'appel d'offres, la société NSIA Assurances Togo a été retenue avec l'appui de l'Assureur Conseil « La Protectrice » qui a finalisé toutes les phases de mise en place de cette couverture d'assurance

maladie pour 750 conseillers qui n'avaient aucune couverture médicale et une assurance individuelle accident offerte aux 1527 conseillers municipaux », a-t-il laissé entendre.

L'assurance individuelle accident couvre l'ensemble des 1527 maires et conseillers municipaux qui sont assurés pour un capital de 5 millions de FCFA en cas de « décès » et « d'invalidité » suite à un accident et 500 000 FCFA pour les frais mé-

dicaux. La seconde police d'assurance santé, est à la destination des seuls maires et conseillers municipaux qui ne disposent d'aucune assurance santé au nombre de 750. Elle garantit pour tous ces assurés le remboursement ou la prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques et autres exposés en cas de maladie ou altération de la santé. Cette assurance dont l'étendue est au monde entier et à possibilité de jouissance aux tiers payant, est à un taux de remboursement de 80% avec un plafond individuel annuel de 3 500 000 FCFA par assuré dont 1 500 000 FCFA pour l'évaluation sanitaire ; 200 000 FCFA pour les frais d'optique et soins dentaires pour ne citer que ceux-là.

Notons que juste à la fin de la cérémonie, les cartes des assurés des différents conseillers municipaux ont été remises aux premiers responsables des différentes communes.

Carole AGHEY

## COMMERCE : Togo, les bol-mesures et la vente par tas bientôt abandonnés

**Le Togo va passer à une étape décisive dans l'application de la loi sur la métrologie, douze ans après son adoption. Le pays veut désormais abandonner « l'utilisation des bol-mesures » dans les transactions sur les marchés sur l'ensemble du territoire national. La nouvelle méthode, l'usage du Système International d'unité (SI) de mesures, devra permettre d'augmenter le pouvoir d'achat et réduire les conflits entre vendeur et acheteur... bref, renforcer la lutte contre la pauvreté, souligne-t-on.**

**Les bol-mesures et la vente par tas devraient être abandonnés...**

Au Togo, il est usuel d'observer sur les marchés, la vente des produits agricoles, de pêche, de chasse, et de leurs dérivés, s'effectuer en mesure de tas (pour les tubercules et les fruits) ou à l'aide de bols (quant à ce qui est des céréales, et dont les capacités varient d'un milieu à un autre. Cette habitude, les Togolais devraient l'abandonner au profit de méthodes modernes de commerce.

En effet, deux ans après la validation d'une étude sur la loi sur la métrologie légale, le Togo peut enfin passer à la concrétisation de cette loi qui impose l'utilisation du Système International

d'unité (SI) de mesures sur les marchés nationaux. Ainsi, les autorités en charge du commerce devront pouvoir amener progressivement les populations et les opérateurs économiques à adopter cette mesure dans les transactions commerciales et autres services.

Déjà, des contacts avec les autorités locales ont été noués, des échanges avec les opérateurs connexes en liens avec la mesure, notamment les acteurs des interprofessions, les agriculteurs, etc. en vue de leur expliquer l'importance de cette mesure et son impact sur l'économie nationale.

Selon le Secrétaire général du ministère du Commerce, « l'utilisation des bol-mesures au Togo, instruments de mesure non conventionnels, devra



nécessairement disparaître. De même, la vente en tas doit être délaissée en faveur de la vente au poids par l'utilisation des instruments de mesure conventionnels tels que les balances et les bascules. ». Cette mesure vise, selon Talime Abe, « à réduire entre autres les conflits nés des procédures de mesurage ou des quantités mesurées, d'assurer la garantie publique dans les transactions qui se font au poids, de protéger les producteurs et les consommateurs afin d'établir la confiance entre le vendeur et l'acheteur ».

Comme avantage de la

méthode moderne, Talime Abe souligne que le « l'instauration du système

international d'unités (SI) va augmenter le pouvoir d'achat aussi bien des producteurs que des consommateurs et va permettre l'amélioration de leurs conditions de vie, en créant les conditions d'un commerce équitable ». Cette politique commerciale innovant et salubre mérite d'être bien réfléchi et surveillé car les balances et bascules sont aussi facilement truquables surtout qu'une frange de la population demeure analphabète.

**Essobiou.A**

### Le Millenium Challenge Corporation 2022 :

## Le Togo a validé plus de 15 indicateurs sur 20

**Il fournit des informations sur la performance des Etats selon des critères comme la gouvernance, les investissements en faveur de la population, la liberté de la presse, le climat des affaires...**



Le Togo a validé 15 indicateurs sur 20. Une belle performance qui aurait pu être meilleure, selon les officiels togolais. Ils estiment que certaines données sont biaisées notamment en ce qui concerne la création

d'entreprises, la bonne gouvernance ou les droits politiques.

Le Gouvernement poursuit le dialogue avec le MCC afin que la réalité des faits soit reflétée dans les scorecards à venir.

Le Togo est bénéfici-

ciaire, depuis 2018, du Threshold, ou programme de seuil, accordé par le Millenium Challenge Corporation (MCC).

Ce statut intermédiaire permet aux pays qui n'ont pas encore rempli la totalité des critères exigés par le MCC de bénéficier d'un coup de pouce financier leur permettant d'achever le processus complet d'éligibilité avec à la clé, plusieurs centaines de millions de dollars.

Le MCC est un dispositif conçu par le Congrès américain pour réduire la pauvreté à travers la croissance économique durable dans les pays en voie de développement.

L'aide accordée à Lomé est de 35 millions de dollars et pourra se matérialiser très prochainement dans les secteurs du foncier et des télécommunications.

**Essobiou A.**

## FAIT DIVERS

### UNE TENTATIVE DE VIOL MAL TOURNÉE POUR L'AGRESSEUR

A Lomé, les habitants du quartier Tokoin Elavagnon dans la commune golfe 3 ont été témoins d'une scène horrible dans la nuit du samedi 06 Novembre 2021. Une fille a poignardé à mort son partenaire pour une affaire de sodomie.

Selon nos confrères d'atlantic infos, un jeune homme résident dans le quartier Tokoin lycée à Lomé a été poignardé à mort samedi nuit par sa copine. La raison du drame est que la victime voulait avoir des relations sexuelles anales avec cette dernière. Malgré le refus de sa copine de se livrer à cette pratique sexuelle qui prend de plus en plus de l'ampleur dans la société togolaise, le jeune homme, a tout d'abord cherché à soudoyer la jeune fille en lui proposant la somme de 100 000 F sans succès. C'est alors qu'il va avoir recours à la méthode forte.

L'insistance du jeune homme n'a pas fait bouger la jeune fille de sa position d'un seul iota. Alors, la victime a pris une chaîne pour l'attacher au lit afin d'assouvir son désir sexuel. Dans sa tentative de se défendre, la jeune fille se saisit d'un couteau dans la chambre et poignarda le jeune homme.

Réalisant ce qui lui arrive, la jeune fille, prise de panique, a pris la poudre d'escampette toute nue abandonnant son partenaire également en tenue d'Adam tout baignant dans le sang. Conduit à l'hôpital par les riverains, il a rendu quelques minutes après l'âme.

Une situation qui a laissé perplexes les habitants du quartier car personne n'était présente au moment du drame, seule la version de la fille est reprise par tous les cohabitants à l'arrivée des forces de l'ordre. A la question de savoir où est ce que la fille a trouvé le couteau, cette dernière affirme « le gars est dans une pièce donc il y a des ustensiles de cuisine avec des objets tranchants dans la chambre ».

La victime du nom de Tawfik Tairou était agent commercial d'une société de vente de crédit de communication de Moov Africa aux grossistes, son corps a été déposé à la morgue. Tandis que la fille a été gardée depuis samedi nuit à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)

Seule une enquête minutieuse pourra déterminer les circonstances exactes du drame.

Que ceci serve de leçon : la relation sexuelle doit être consentante et personne ne doit être forcée à aller à l'encontre de ses convictions.

**Daniel.A**

## Éducation/malgré les preuves du réalisme du gouvernement, les enseignants toujours impatients : Et si les autres fonctionnaires d'État en faisaient autant ?

*Le monde de l'éducation est marqué depuis quelques jours par un bras de fer entre une clique d'enseignants regroupés au sein de la Fédération des Syndicats de l'éducation nationale (FESEN) et leur ministre de tutelle suite à une grève illégale observée les 3 et 4 novembre dernier pour réclamer une gratification exceptionnelle promise par l'État. Ceci en dépit des acquis énormes déjà obtenus par les acteurs de l'éducation depuis 2012, à travers un dialogue permanent. Cette impatience des enseignants qui prend en otage tout le monde a poussé certains fonctionnaires d'État à se demander si les enseignants sont les seuls qui travaillent pour le Togo. Pourquoi d'ailleurs à eux seuls cette gratification exceptionnelle ? Il découle clairement de cette réaction des autres agents de la fonction publique que malgré l'oreille attentive et le réalisme du gouvernement face aux multiples demandes des enseignants, certains syndicalistes sombrent dans l'exagération et leur seul objectif c'est de profiter du système.*

La Fédération des syndicats de l'éducation nationale (FESEN) a appelé ses membres et sympathisants à une grève de 48 heures, à partir du mercredi 03 novembre 2021. Le mot d'ordre de grève lancé le vendredi 29 octobre 2021, fait suite au non versement de la gratification exceptionnelle promise aux enseignants. Une promesse dont la date butoir serait fixée, selon le syndicat, au vendredi 29 octobre 2021.

En effet, la FESEN, en date du 07 octobre 2021, aurait envoyé un courrier dit de « mécontentement » aux Ministres de la fonction publique et des enseignements primaire et secondaire, en fixant le 29 octobre 2021 comme date butoir pour ces revendications relatives à la jouissance de la gratification exceptionnelle.

Il faut préciser que lors de la session spéciale du Conseil national du dialogue social (CNDS) tenue le 07 septembre 2021, le gouvernement avait déclaré que : « en ce qui concerne la question des primes spéciales ou ponctuelles, le gouvernement réaffirme sa volonté et l'engagement déjà acquis, et souligne la nécessité d'examiner et d'opérationnaliser toute mesure relative aux primes ou aux revalorisations salariales de manière plus globale, à l'issue de la refonte du statut général de la fonction publique ». L'exécutif avait donc déjà fait comprendre que la question des primes sera réglée après la révision du statut général de la fonction publique.

La date du 29 octobre étant dépassée et n'ayant pas eu gain de cause, la Fédération a donc appelé ses membres et sympathisants à « une cessation de toute activité pédagogique les 3 et 4 novembre 2021 sur toute

l'étendue du territoire national ». Et, malgré les explications et mises en garde du gouvernement depuis le début de la semaine, cette grève s'est tenue.

### Mesures prises par le gouvernement

Face la situation de grève, le Ministre chargé de la fonction publique, lors d'une émission à la radio le mardi 02 novembre, a appelé les enseignants togolais à un sens de responsabilité. Il a indiqué que la grève appelée par la FESEN était illégale et que des dispositions fermes seront prises à l'encontre de ceux qui l'observeraient. Il a clairement expliqué que la question de primes a des conséquences budgétaires exceptionnelles qu'il faille tout d'abord évaluer. Il a également rappelé le contexte de crise sanitaire dans lequel se trouve toujours le pays, crise qui a un impact important sur la planification budgétaire. Et que dans ce contexte, il faille privilégier le dialogue afin de s'accorder sur les priorités dans le secteur de l'enseignement.

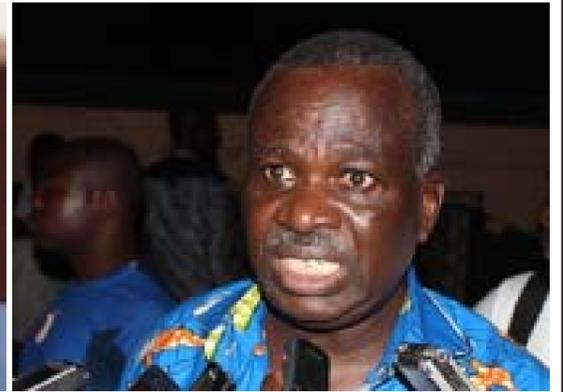
De même, le Ministre chargé des enseignements primaire et secondaire a pris une note de service pour préciser que ce débrayage ne respectait pas les dispositions du nouveau code du travail. Il a donc invité tous les enseignants à continuer à prendre leurs responsabilités et a prié les chefs d'établissement d'être réguliers à leur poste respectif et de dresser rigoureusement la liste des enseignants qui auraient participé à cette grève illicite car « tout manquement de leur part serait sévèrement sanctionné ».

### Dispositions prises par le gouvernement suite à la tenue de la grève

Face au refus de cer-



Prof Dodzi Kokoroko, ministre des Enseignements primaire, secondaire



Houssimé Sénou, SG de la FESEN

tains membres de la Fédération de surseoir au mot d'ordre de grève, le Ministre des enseignements primaire et secondaire s'est vu obliger de prendre un arrêté le 04 novembre 2021. Ceci, pour mettre fin aux fonctions de 1375 directeurs d'établissements du préscolaire et primaire publics, qui ont déserté leur lieu de travail. Ils sont désormais remis à la disposition de leur Direction régionale de l'éducation (DRE) respective pour être redéployés en qualité de chargés de classe dans une école primaire publique, en attendant alors les suites juridiques qui seront déduites.

En effet, le droit de grève s'exerce dans le cadre des textes qui le réglementent. La note de service du ministre rendu publique pour recadrer les membres de la FESEN est suffisamment claire sur cet aspect. Les conséquences doivent donc être pleinement et totalement assumées. Pour le ministre Kokoroko, ces directeurs sont nommés par le ministère de l'enseignement primaire conformément aux textes indiquant les droits et les devoirs liés à ce poste. Et donc c'est cette même institution qui les démet selon les règles connues de tous.

En leur qualité de directeur, chef de service suivant une jurisprudence administrative établie, leurs fonctions vont au-delà de simples enseignants : ils sont les premiers responsables de leur établissement respectif. A ce titre, ils sont les relais de l'administration centrale et bénéficient des indemnités de fonction et autres avantages.

Comme tout chef de service, ils ont l'impérieuse obligation d'assurer le bon fonctionnement et la bonne organisation des services placés sous leur autorité. Comme tel, ils sont les représentants légitimes de l'Etat. Ils ne peuvent en aucun moment adopter des comportements visant à perturber, de quelque manière que ce soit, la continuité

des services publics.

Est donc considéré indigne de cette noble mission, ce responsable qui méconnaît ces obligations. Après cette sanction légitime de l'autorité, la FESEN au lieu de faire profil bas et présenter son méa culpa afin d'attirer la clémence du ministre, se lance dans des menaces et des grèves prévues pour se dérouler les 10 et 11 novembre 2021.

Le Togo reste un État de droit et le droit, tout le droit et rien que le droit est appliqué dans toute sa rigueur. Il est aussi à noter qu'aucun responsable d'établissement du secondaire (directeur du CEG, proviseur et censeur) n'a participé à ce débrayage illicite lancé par la fédération.

Toutefois, le gouvernement a poursuivi les échanges avec les responsables des fédérations des syndicats d'enseignants.

### Rencontre entre le gouvernement et les fédérations des syndicats d'enseignants

Conformément à leur engagement de pérenniser le dialogue et la concertation dans le secteur de l'éducation face à tous les défis, le gouvernement et les responsables des fédérations des syndicats d'enseignants se sont retrouvés le jeudi 04 novembre 2021, au Ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, afin de poursuivre les échanges relatifs aux doléances soulevées au cours des précédentes discussions par les fédérations.

A l'issue des discussions, il apparaît clairement que le gouvernement, soucieux d'apporter des solutions durables aux conditions de vie et de travail des enseignants et d'assurer un climat de confiance entre les acteurs, poursuit les efforts louables qu'il a engagés dans ce sens.

Le gouvernement réitère son engagement à octroyer

une gratification exceptionnelle aux enseignants, sur une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Pour les modalités de mise en œuvre de cette décision, le gouvernement mettra en place une cellule inclusive chargée de faire le point des mesures engagées depuis la signature du protocole d'accord relatif au secteur de l'éducation, conclu le 19 avril 2018. Outre cette mission, la cellule, composée, des représentants des parties signataires du Protocole d'Accord, identifiera les défis qui restent à relever, notamment la situation des enseignants volontaires qui représentent une bonne frange du personnel enseignant, la convention Etat et Enseignement Privé Concessionnel, la formation des formateurs etc.

Le gouvernement invite les acteurs à promouvoir l'esprit de responsabilité qui a toujours prévalu dans le secteur de l'éducation.

Le gouvernement a informé des dispositions et des mesures prises, lesquelles sont effectives, pour appuyer les établissements publics dans leur fonctionnement suite à l'exonération des frais scolaires.

Le gouvernement a informé l'assistance des mesures et sanctions disciplinaires qui sont en train d'être prises à l'encontre des enseignants ayant observé le mouvement de grève des 03 et 04 novembre 2021, lancée par la FESEN et considérée comme illicite.

Les représentants des fédérations des syndicats d'enseignants ont pris acte des propositions faites par le gouvernement, qui entend faire accélérer les discussions inter-parties.

Daniel A.

Journée de l'écrivain Africain à Lomé :

## La littérature au service de l'éducation du citoyen

**La Journée Internationale des écrivains Africains a été célébrée mardi à Lomé. La rencontre de Lomé a permis aux membres de l'Association des Ecrivains du Togo (AET) ainsi que le Pan African Writers (PAWA) de réfléchir sur le chemin parcouru et de jeter les bases de la littérature comme gage de la formation et de l'épanouissement du citoyen.**

Ce n'est plus un secret pour personne. Le marché du livre au Togo et en Afrique peine à s'animer et ce n'est pas la mauvaise volonté des acteurs eux-mêmes. Le constat est unanime mais l'espoir est permis pour l'avenir. Et ce ne sont pas les Sénégalais qui le démentiront. En effet, la flamme de cet espoir que nourrissent les Africains a été ravivée dernièrement par l'attribution du célèbre prix Goncourt 2021 au Sénégalais Mohammed Mbougar Sarr au roman « La Secrète Mémoire de l'homme ».

Ouvrant la cérémonie de la 29<sup>ème</sup> édition de la Journée Internationale des Ecrivains Africains, le Ministre de la Culture et du Tourisme M. Pierre Kossi Lamadokou, a reconnu vertement les difficultés rencontrées par les

écrivains Africains. « *S'il est vrai que la littérature charrie des valeurs inestimables, il est aussi de notoriété que les hommes de lettres rencontrent de nombreuses difficultés, relatives généralement à l'accès aux maisons d'édition, à la vente de leurs productions intellectuelles ou aux difficultés pour se frayer une place au soleil dans l'environnement de la littérature africaine moderne* », a indiqué le Ministre. Ce n'est pas tout: « *La question de la langue de transmission des canaux de publication et vulgarisation de même que la promotion des productions littéraires* », conclut-il est un autre pan des difficultés à ne pas perdre de vue. C'est d'ailleurs pourquoi le Ministre salue l'initiative qui permettra de canaliser les énergies en vue d'aider à surmonter ses difficultés.



Abordant l'apport du gouvernement, le Ministre a relevé la volonté de ce dernier de voir une nette amélioration du secteur.

Pour une fois depuis 1992, date du début de cette célébration, la journée internationale des Ecrivains Africains a été commémorée loin du siège du Pan African Writers Association (PAWA) au Ghana. Et pour cause. Cette 29<sup>ème</sup> édition qui se tient au Togo, se veut un cadre de réflexion –analyse, pour apprécier, valoriser tous ceux qui ont marqué de leur « *empreinte indélébile les sonorités et les rythmes du chant littéraire à travers l'Espace et le temps* ». C'est aussi le

moment, selon la présidente de l'Association des Ecrivains du Togo, Pr Germaine Kouméalo ANATE, d'évaluer les actions déjà accomplies, ce que l'on fait et doit faire pour poursuivre la marche dans

l'amélioration. Pour elle, « *c'est en outre l'instant d'une rêverie sur l'hypothétique utilité de l'écrivain dans une société souvent fermée par des valeurs dites cartésiennes qui laissent un peu d'espace aux esprits libres* ». En attendant que le marché du livre Africain ne s'anime comme le souhaitent tous les acteurs, le temps d'une célébration, les écrivains peuvent se payer une petite visibilité.

**BLEWOUSI Soe**

## AIMES-AFRIQUE au secours des malades du goitre à Lomé

**Comme de coutume, l'ONG AIMES-AFRIQUE est en mission chirurgicale gratuite contre le goitre à Lomé à la Clinique Dr Kodom. Entamé le 08 novembre 2021, cette opération est conduite par Dr Serges Michel Kodom, avec l'appui de AIMES-AFRIQUE d'Allemagne et de l'émission SINAM-HONAM de SOS DOCTEUR TV.**



Programmé sur cinq (05) jours, ce projet d'aide humanitaire prendra en compte cinquante (50) patients souffrant de goitre. Elle a permis d'enregistrer environ 250 malades de goitre, via l'application de la télévision 100% sante.

Le président fondateur de AIMES-AFRIQUE, Dr Serge Michel Kodom, a dit que la phase chirurgicale de l'opération va durer cinq (5) jours et permettra d'opérer cinquante (50) malades de goitre.

« *Compte tenu du temps qui nous est imparti, nous avons retenu cinquante (50) personnes qui seront opérées de leur goitre. Et les personnes retenues sont de Lomé et de ses environs. Mais l'espoir est toujours permis pour les autres inscrits* », a-t-il indiqué.

Bien avant la phase des opérations, les 50 patients dont quatre (4) hommes, ont bénéficié d'un bilan de santé.

« *D'abord les 50 personnes ont tous bénéficié d'un test*

*covid-19, compte tenu du contexte qui prévaut. Secundo, ils ont bénéficié d'un bilan préopératoire complet jusqu'au dosage des hormones thyroïdiennes. Des analyses, qui permettent de s'assurer de la réussite des interventions. Aussi, nous avons effectué aux malades, le groupage rhésus, la fonction rénale et hépatique et des tests sérologiques de VIH/SIDA* », a déclaré Dr Kodom

Il a rappelé que la mission comporte (5) phases : La phase de recensement, la phase de la consultation, la phase de bilan, la phase anesthésique et la phase chirurgicale.

Pour cette campagne foraine, l'ONG AIMES-AFRIQUE a mobilisé plus d'une trentaine de personnel, dont cinq (5) chirurgiens composés de togolais et allemands.

**Suite à la page 7**

## Lutte contre les importations frauduleuses : Une préoccupation majeure tant des pouvoirs publics que des opérateurs économiques

**La rencontre de la troisième réunion du cadre de concertation entre l'État et le secteur privé s'est tenue le 04 novembre 2021 à Lomé. Présidé le Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé, ce rendez-vous a permis aux deux parties d'analyser les impacts de ces importations frauduleuses et les mesures nécessaires pour freiner le fléau qui gangrène l'économie nationale.**



Le thème choisi pour la circonstance est « *Les pratiques de concurrence déloyale au Togo : impacts, dispositifs réglementaires et opérationnels de lutte contre les importations frauduleuses au Togo* ».

Selon Atta-Kakra Kwawo Essien, Commissaire des Douanes et droits indirects de l'Office togolais des recettes (OTR), ces manœuvres frauduleuses constituent un véritable frein à la mobilisation des recettes fiscales.

« *Les importations frauduleuses freinent l'économie nationale à travers la*

*mévente, la compression de personnel induisant le chômage et la faillite des entreprises implantées sur le territoire national, la menace sur la santé publique, le manque de compétitivité des produits locaux* », a-t-il déploré.

Prenant la parole, le Premier Ministre a rendu hommage au Chef de l'État pour sa politique de dialogue, élément essentiel de sa vision avant de féliciter tous les acteurs pour la pertinence des interventions.

*Les importations frauduleuses sont une préoccupation majeure tant des pouvoirs publics que des opérateurs économiques en raison*

*de leurs impacts négatifs multisectoriels. Le rapport 2018 de la BAD rédigé avec le soutien de l'OCDE affirme que le commerce illicite sous toutes ses formes, coûte à l'Afrique de l'Ouest, 50 milliards de dollars par an, soit plus que le montant total de l'aide au développement accordée à l'ensemble des 15 pays de l'Afrique de l'Ouest. Au Togo, selon les estimations de l'OTR, ce sont des dizaines de milliards de FCFA qui ne sont pas encaissés ou qui sont perdus en raison de ces activités frauduleuses. La compétitivité des entreprises qui opèrent sur le territoire national et qui créent des emplois au bénéfice des Togolais en respectant les normes existantes, en est sûrement affectée* », a-t-elle indiqué.

Face à ce constat, des mesures fortes et urgentes ont été proposées par les acteurs (État et secteur privé). Il s'agit notamment, du renforcement du dispositif de contrôle des produits importés aux frontières et dans les marchés, de l'opérationnalisation du système de marquage des produits, des sanctions contre les contrevenants, etc.

**A. Ampiba**

## Trafic d'espèces protégées :

### Trois trafiquants en possession de 41 perroquets gris à queue rouge déferés

Trois trafiquants de perroquets arrêtés le 26 octobre 2021, à Lomé, en possession de quarante-un perroquets gris à queue rouge, espèce entièrement protégée, ont été déferés à la prison civile de Lomé, le mardi 02 novembre 2021.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques à Lomé, les nommés BARRIGAH Théodos et KPADE Yao, de nationalité togolaise et NENGI Boro Innocent, de nationalité nigériane, ont d'abord été placés en garde à vue. Ils ont par la suite, été présentés au procureur et ont reconnu les faits avant d'être déferés à la prison civile de Lomé. Ils auront à encourir une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un million à 50 millions de Francs CFA. L'opération d'arrestation a été menée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

Le Nigérien NENGI, qui va chercher les perroquets gris à queue rouge vers les frontières du Nigeria et du Cameroun, appartient à un grand réseau de trafic de perroquets à travers le corridor Nigeria-Bénin-Togo-Ghana-Côte d'Ivoire et même le Burkina Faso. Le

perroquet gris à queue rouge est l'oiseau sauvage le plus commercialisé bien qu'entièrement protégé par la Convention sur le commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES).

La demande qui anime ce commerce illicite vient des collectionneurs et des éleveurs, mais aussi des citoyens qui les veulent comme animaux de compagnie. Cette espèce a souffert de sa capacité à imiter la parole humaine, ce qui en fait un animal de compagnie très recherché et du commerce qui a entraîné un déclin de près de 90% de la population au cours des deux dernières décennies.

Au Togo, le perroquet gris est très rare. Mais le pays constitue un pôle de transit et de commercialisation illicite de l'espèce. Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre

disposition du présent code ».

Et, l'article 796 de ce même code exprime : « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter le animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines »

Rappelons que le perroquet gris à queue rouge qui peut imiter une grande variété de sons qu'il entend se retrouve en Afrique équatoriale, notamment au Cameroun, au Nigéria, au Ghana, au Congo,



au Gabon, en Angola, au Kenya, en Ouganda et en Côte d'Ivoire. Et, il a été inscrit sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature

(UICN) en raison de la chute drastique de sa population. Ainsi, le commerce de cette espèce est donc interdit par la CITES. (EAGLE-Togo)

## La France restitue solennellement 26 trésors pillés au Bénin

La France restitue solennellement au Bénin, mardi 9 novembre, 26 œuvres des trésors royaux d'Abomey pillés au XIXe siècle par les troupes coloniales, un « moment historique de fierté nationale » pour les autorités béninoises. Le président français Emmanuel Macron recevra dans la matinée son homologue béninois Patrice Talon pour finaliser la restitution de ces 26 trésors conservés jusqu'ici au musée parisien du Quai Branly, et qui rejoindront le Bénin dès mercredi.

Les ministres de la culture des deux pays, Roselyne Bachelot et Jean-Michel Abimbola, signeront l'acte de transfert de propriété de la France au Bénin, permettant aux œuvres de regagner définitivement leur pays après près de cent trente ans d'absence. Cette cérémonie solennelle marque la dernière étape d'un processus inédit débuté avec la promesse faite en 2017 par M. Macron de procéder à des restitutions du patrimoine africain conservé en France. « C'est un moment historique de fierté nationale », a déclaré il y a quelques jours M. Abimbola à la télévision béninoise. « Certes, ce ne sont que 26 œuvres sur des milliers, mais nous démarrons quelque chose qui ne peut plus s'arrêter », a-t-il ajouté. « Nous avons amorcé la pompe et ne désespérons pas de récupérer d'autres œuvres » en Allemagne, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis notamment.

« Je peux mourir en paix » Cette initiative est « un marqueur important pour la construction d'une nouvelle relation et d'un nouveau regard entre la France et le continent africain », s'est félicité de son

côté l'Elysée.

Parmi les œuvres restituées figurent des statues totem de l'ancien royaume d'Abomey ainsi que le trône du roi Béhanzin, pillés lors de la mise à sac du palais d'Abomey par les troupes coloniales françaises en 1892.

Ces trésors repartiront à bord d'un avion avec Patrice Talon et leur arrivée sera célébrée mercredi à Cotonou, où ils sont attendus avec émotion. « Je frissonne à l'idée d'observer de plus près ces trésors royaux, notamment les trônes de nos ancêtres. C'est inimaginable, a ainsi confié à l'AFP à Cotonou Dah Adohouannon, un dignitaire et chef de collectivité. Du haut de mes 72 ans, je peux mourir en paix, une fois que je les aurais vus », a-t-il ajouté.

Les œuvres seront soumises à deux mois « d'acclimatation » aux nouvelles conditions de climat et d'hygrométrie, avant d'être exposés pendant trois mois à la présidence béninoise.

« C'est évident qu'il y aura de la bousculade parce que tout le monde voudra les voir très vite », prévoit une étudiante, Henriette Béhanzin, qui espère que les visites ne seront pas réservées aux privilégiés, « car ce sont des trésors à nous tous ».

Les trésors iront ensuite à l'ancien fort portugais de Ouidah et la maison du gouverneur, lieux historiques de l'esclavage et de la colonisation européenne, situés sur la côte, en attendant la construction d'un nouveau musée à Abomey.

90 % du patrimoine africain hors d'Afrique Lors de son discours de Ouagadougou en novembre

2017, M. Macron s'était engagé à rendre possible dans un délai de cinq ans les restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en France. Sur la base d'un rapport remis par les universitaires sénégalais et française Felwine Sarr et Bénédicte Savoy, il avait décidé de rendre ces 26 œuvres réclamées par les autorités du Bénin depuis plusieurs années.

Une loi d'exception votée en décembre 2020 a rendu possible ces restitutions au Bénin en dérogeant au principe d'« inaliénabilité » des œuvres dans les collections publiques, parce qu'elles avaient fait l'objet de pillages caractérisés.

Avant d'être restituées, les 26 œuvres ont été montrées ensemble une dernière fois au musée parisien du Quai Branly, vue par « 15 000 personnes en sept jours ». Selon des experts, 85 % à 90 % du patrimoine africain sont hors du continent. Depuis 2019, outre le Bénin, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Tchad, le Mali et Madagascar ont soumis des demandes de restitutions, pour certains pays déjà formulées plusieurs fois.

Paris doit restituer prochainement à la Côte d'Ivoire le Djidji Ayokwe, célèbre tambour parleur des Ebrié, réclamé de longue date par Abidjan.

Les restitutions d'œuvre d'art pillées à l'Afrique sont un des points saillants de la « nouvelle relation » que le chef de l'Etat français entend nouer avec le continent.

Le Monde avec AFP

## AIMES-AFRIQUE au secours des malades du goitre à Lomé

Suite de la page 6

Suite de la page 6 « Nous avons acquis un stérilisateur de dernière génération. Avec cet appareil, la qualité de la stérilisation du matériel utilisé est optimisée », a conclu Dr Kodom.

Que savoir du goitre ?

Selon Dr Michel Kodom, le goitre est une augmentation de la glande thyroïde située au niveau de la base du cou Et ces causes sont multifor- mes. Touchant plus les femmes que les hommes avec un ratio de 1/10, la maladie est souvent causée par une carence d'iode. Ainsi, l'on

relève des goitres simples, tumoraux inflammatoires et immunologiques.

Après la mission foraine, AIMES-AFRIQUE entend poursuivre ses actions, avec une moyenne de dix (10) opérations de goitre chaque week-end.

Rappelons qu'il est possible de soutenir la mission par Tmoney au 70 18 43 43 et par Flooz au 98 29 43 43, ou par des transferts classiques et aussi par des dons directs via l'application SOS DOCTEUR TV.

Carole AGHEY/gapola.net

## AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

### (COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)

Dans le souci d'assurer un allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance en ces moments de pandémie de la COVID-19, et afin de décongestionner les Magasins et Aires de Dédouanement/ Entrepôts pour inciter aux nouvelles commandes de fin d'année, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.

Celle-ci couvre la période du 1er octobre au 15 décembre 2021.

Le bénéfice de la présente mesure de dépréciation de la valeur de ces marchandises sous douane en souffrance dans les MAD, entrepôts, ..., est subordonné à une demande préalable marquée simplement par le dépôt du dossier du requérant auprès de la Compagnie Technique d'Evaluation et de Contrôle (COTEC).

#### I. CAS DES VEHICULES

Sont concernés par la présente dépréciation, les véhicules ayant plus de cinq (5) ans d'âge dans les conditions ci-dessous :

Un taux de dépréciation de 25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux Magasins et Aires de Dédouanement est comprise entre le 1er janvier et le 15 décembre 2021 ;

Un taux de dépréciation de 30% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 ;

Un taux de dépréciation de 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 ;

Un taux de dépréciation de 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1er janvier 2019.

#### II. CAS DES AUTRES MARCHANDISES

En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une inspection préalable sera effectuée par les services des douanes afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.

Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation.

#### III. CAS DES EPAVES ET AVARIES

La dépréciation de la valeur en douane des épaves et avaries tiendra compte du degré de dégradation ou d'avarie et sera effectuée par les services des douanes désignés à cet effet.

Il est demandé à toutes les personnes bénéficiant de la présente mesure de dépréciation de valeur, de faire valoir leur droit au plus tard le 31 décembre 2021 par la liquidation et le paiement effectif des droits dus.

Au-delà du 31 décembre 2021, tout accord de dépréciation obtenu n'ayant pas fait l'objet d'un faire-valoir de droit à la date limite mentionnée ci-haut est considérée comme nul et de nul effet.

La présente note de service prend effet à compter de la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2021.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour la réussite de cette opération.

Fait à Lomé, le 1 octobre 2021

Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

8201

[www.otr.tg](http://www.otr.tg)

+228 90 99 41 01

FÉDÉRER POUR BÂTIR  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)



**SAFER**  
Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier

- ENTRETIEN ROUTIER
- GESTION DES POSTES DE PEAGES
- APPUI A CERTAINS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de réduire le temps de d'arrêt au péage.

*Ceci est un message de la* **SAFER**

Route nationale n°1 (Agoè Cacaveli) Lomé-Togo BP8646 Tél: +228 22 51 88 55

**LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS**  
**RESPECTEZ LES MESURES BARRIÈRES**